

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4306

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de l'avenue Gabriel Péri**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Diagonale a programmé la construction de logements à Vaulx en Velin, sur les parcelles BD n° 55 et 152 p, à l'angle des avenues Gabriel Péri et Pablo Picasso.

A ce titre, Diagonale souhaite acquérir une partie du domaine public de voirie communautaire.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il convient donc d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située avenue Gabriel Péri, représentant une superficie de 64 mètres carrés.

La réalisation du projet implique le dévoiement d'un réseau EDF Lyon Métropole dont le coût sera pris en charge en totalité par la société Diagonale.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de l'avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de la société Diagonale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,